

TRAVAUX COMBE DE GIÈRES - LETTRE D'INFORMATIONS N°6

Date : 16/06/2025

Chantier

Eaux usées

Grenoble Alpes Métropole et la Communauté de Communes Le Grésivaudan continuent de mettre en conformité le réseau d'assainissement de Saint-Martin d'Uriage et de Vaulnaveys-le-Haut pour améliorer la qualité de l'eau du Sonnant. Ces travaux sont obligatoires.

Les travaux en agglomération sont terminés et environ 1600 ml de canalisation ont été posés.

Aménagements cyclables

Démarrage des travaux des aménagements cyclables au plus tôt le 21 juillet 2025, au niveau du carrefour Av. d'Uriage / Av. de la Combe / Route de Venon. Ces derniers consistent à poser une bordure dans le sens montant, du carrefour avec la rue du Repos jusqu'à la SPA, afin de créer un espace partagé piétons/cycles en agglomération et une piste cyclable hors agglomération. Les cycles seront sur la voie de circulation automobile pour une grande partie du linéaire dans le sens descendant. Des quais bus accessibles seront créés aux arrêts « La Combe » et « Les Terrats ».

Pour réaliser ces travaux, **un nouvel alternat à feux sera installé** dans la combe de Gières ce qui permettra de garder l'avenue de la Combe de Gières ouverte à la circulation.

Circulation et double alternat

Aménagements cyclables

- À partir du démarrage du chantier, **l'avenue d'Uriage sur la commune de Gières sera fermée à la circulation automobile jusqu'au 8 août 2025.**
- Fin août, les travaux reprendront depuis la rue du Repos pour remonter progressivement dans la combe de Gières.
- L'alternat mis en place fera 200 mètres linéaires maximum.

Gestion de la circulation

- Les deux alternats seront en place 24h/24 et 7j/7 et seront distants d'au moins 400m.

- **Août 2025 : pas de travaux de pose de canalisation et d'aménagements cyclables du 9 au 22 août 2025 (2 semaines) : pas d'alternat.** Remise en place des deux alternats le lundi 25 août

Riverains de la Combe de Gières

Dans la Combe de Gières (partie urbaine), l'accès automobile des riverains à leur domicile est maintenu. Afin de faciliter leur insertion sur la RD524, des panneaux de chantier incitent les usagers déjà engagés dans la combe à ralentir.

Les solutions pour fluidifier la circulation

Les feux de l'alternat sont régulièrement forcés en fin de cycle ce qui ralentit le passage des véhicules en sens inverse et réduit le nombre de véhicules qui passent à chaque cycle.

Les incivilités et le non-respect du code de la route génère des risques d'accident et des ralentissements. Dans l'intérêt de toutes et tous et pour une meilleure fluidité du trafic, les usagers sont vivement invités à respecter la signalisation et les feux installés pour l'alternat.

Par ailleurs, les usagers de la route sont invités quand ils le peuvent à limiter les déplacements aux heures de pointe, à télé-travailler, et à privilégier les transports en commun et le covoiturage.

Pour + d'infos sur l'offre de bus et de covoiturage : <https://www.mobilites-m.fr/travaux-combe-gieres>

Circulation des vélos

La plupart des configurations ne permettent pas d'aménager une bande cyclable sécurisée en montée notamment dans la partie urbanisée de la Combe. A la descente, les cyclistes doivent partager la voie avec les automobilistes et respecter le code de la route.

Autre information (hors chantier de la combe de Gières)

- Travaux de réaménagement du centre bourg de Vaulnaveys le Haut, sur la RD524 :
 - Fermeture complète du 7 au 21 juillet 2025 (2 semaines) pour faire les 2 plateaux au niveau de la route de Brié et de la route de la Gorge.
 - Du 30 juin au 8 août et en dehors de la période du 7 au 21 juillet, travaux en demi-chaussée avec alternat à feux 24h/24.